

**RHINE EUROPE TERMINALS sas**  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
67002 Strasbourg Cedex  
Tél: +33 (0)3 88 21 74 74

## **Marché Public de Fournitures**

# **ACQUISITION D'ENGINS DE MANUTENTION DE CONTENEURS DE TYPE REACH STACKER**

Date et heure limites de réception des offres :  
**Jeudi 19 avril 2018 à 12 Heures**

## **Règlement de la Consultation**

### **Commun aux 2 Lots**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

	PAGES
<b>ARTICLE PREMIER - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<b>ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
2.1 DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 VARIANTES OU PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	4
2.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<b>ARTICLE 3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>5</b>
4.1 DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 VARIANTE	13
<b>ARTICLE 5 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>13</b>
5.1 CRITERES DE CHOIX	13
5.2 ESSAIS D'UN ENGIN	14
<b>ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>14</b>
6.1 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	14
6.2 TRANSMISSION ELECTRONIQUE	15
<b>ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>16</b>
7.1 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	16
7.2 DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	16
7.3 VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	16
7.4 VOIES ET DELAIS DE RECOURS	16

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ARTICLE PREMIER - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

#### 1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

#### **Acquisition d'Engins de Manutention de Conteneurs de type Reach Stacker**

Acquisition d'engins de type stackers pour la manutention de conteneurs pleins de 20, 30, 35 et 40' d'une hauteur de 8,6 ou 9,6' ayant 2 types de capacités différentes : engins légers et engins voies ferrées.

**Lieu(x) de livraison** : Strasbourg Terminaux Nord et Sud

#### 1.2 Étendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

#### 1.3 Décomposition de la consultation

Les fournitures sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>
<b>1</b>	<b>2 Engins «Légers» :</b> Ces matériels doivent permettre la manutention de conteneurs pleins de 31 tonnes en seconde rangée, deuxième hauteur, par-dessus un conteneur en seconde hauteur, 1 <sup>ère</sup> rangée Matériels destinés au Terminal Sud.
<b>2</b>	<b>2 Engins «Voie Ferrée» :</b> Ces matériels doivent permettre la manutention de conteneurs pleins (de 20 à 40') d'un maximum de 36 tonnes sous spreader en seconde file de voie ferrée, y compris par-dessus un conteneur en première file de voie ferrée. Matériels destinés au Terminal Nord.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

#### 1.4 Conditions de participation des concurrents

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 1.5 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<b>Lot</b>	<b>Classification principale</b>
1	Matériel de manutention de conteneurs. (424189400)
2	Matériel de manutention de conteneurs. (424189400)

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

### 2.2 Variantes ou prestations supplémentaires

#### 2.2.1. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

#### 2.2.2. Prestations supplémentaires

Les candidats doivent OBLIGATOIREMENT remettre une proposition de contrat de maintenance préventive couvrant la totalité de la période de garantie (**2 ans, ou 5000 heures au dernier terme échu**).

### 2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées en totalité sur les fonds propres de l'établissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.5 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 4 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 13 et 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## ARTICLE 3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.) commun aux 2 lots ;
- Les Actes d'Engagement (A.E.- Lx) et leurs annexes ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) commun aux 2 lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) commun aux 2 lots et leurs documents annexés ;

- Les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F. - Lx).

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://pas.marcoweb.fr>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

## ARTICLE 4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 4.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant deux sous-dossiers qui contiendront les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Sous-dossier n°1 relatif aux "Pièces de la candidature" :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj>.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire vérifiables (coordonnées exactes - nom et n° de téléphone) ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** *Si un candidat souhaite remettre une offre pour les 2 Lots, il ne remet qu'un seul dossier de candidature.*

**Sous-dossier n°2 relatif aux "Pièces de l'offre" :**

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (**A.E.- Lx**) **du lot concerné** et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (**C.C.A.P.**) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (**C.C.T.P.**) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (**D.P.G.F. - Lx**) **du lot concerné**, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- Le Dossier Technique (**D.T.**) **du lot concerné** qui devra comporter, à minima, les éléments suivants :

**Préambule :**

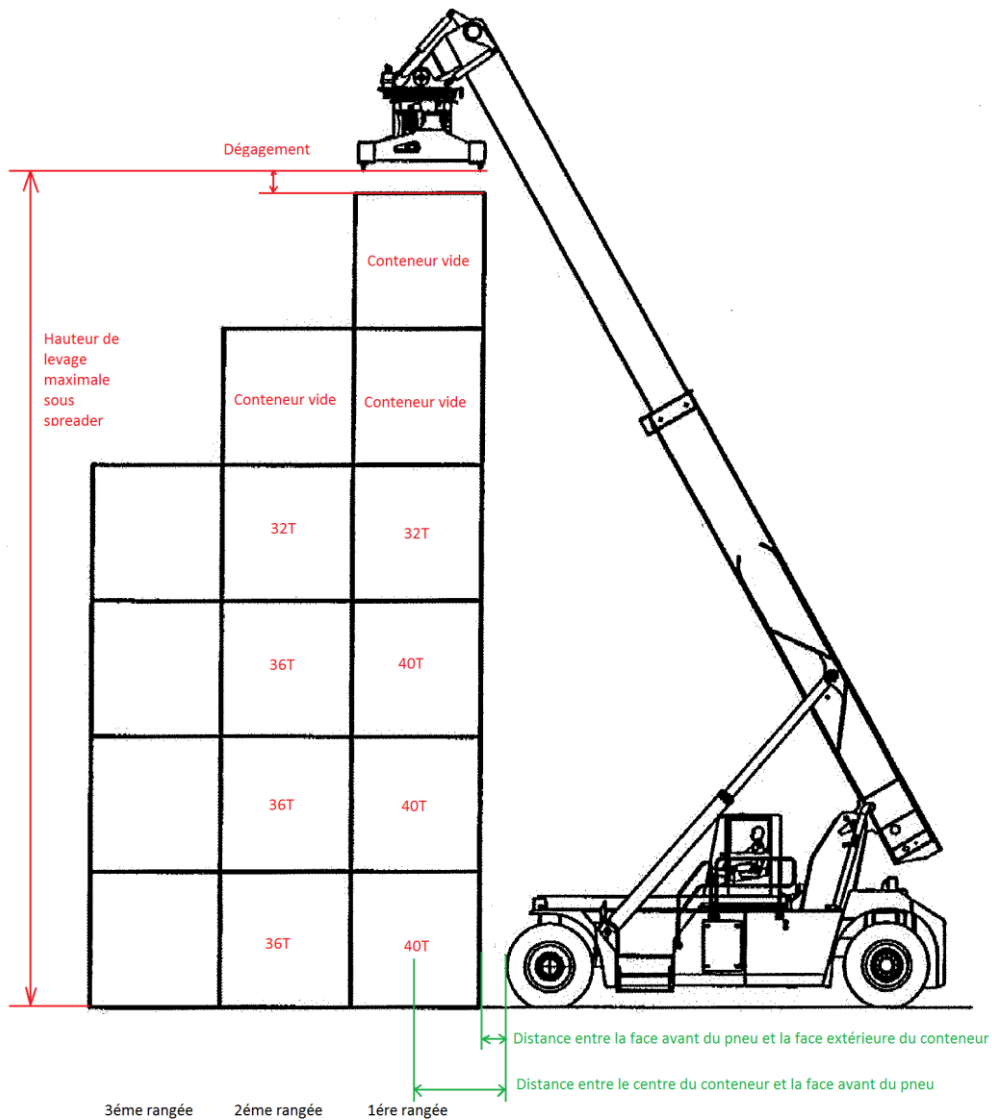
***Il est porté à la connaissance des candidats que le Dossier Technique joint à leur offre (Lot 1 ou Lot 2) sera rendu contractuel.***

***Les réponses aux différents points ci-dessous sont obligatoires et entrent dans la détermination de la note « valeur technique ».***

***Chaque candidat veillera à traiter les 42 points ci-dessus dans le dossier technique remis, en retenant, dans la mesure du possible, les mêmes numérotations que ci-dessous.***

1. Fiche de présentation générale du matériel proposé ;
2. Fiche technique détaillée, présentant de la manière la plus complète possible l'ensemble des équipements répondant au cahier des charges ;

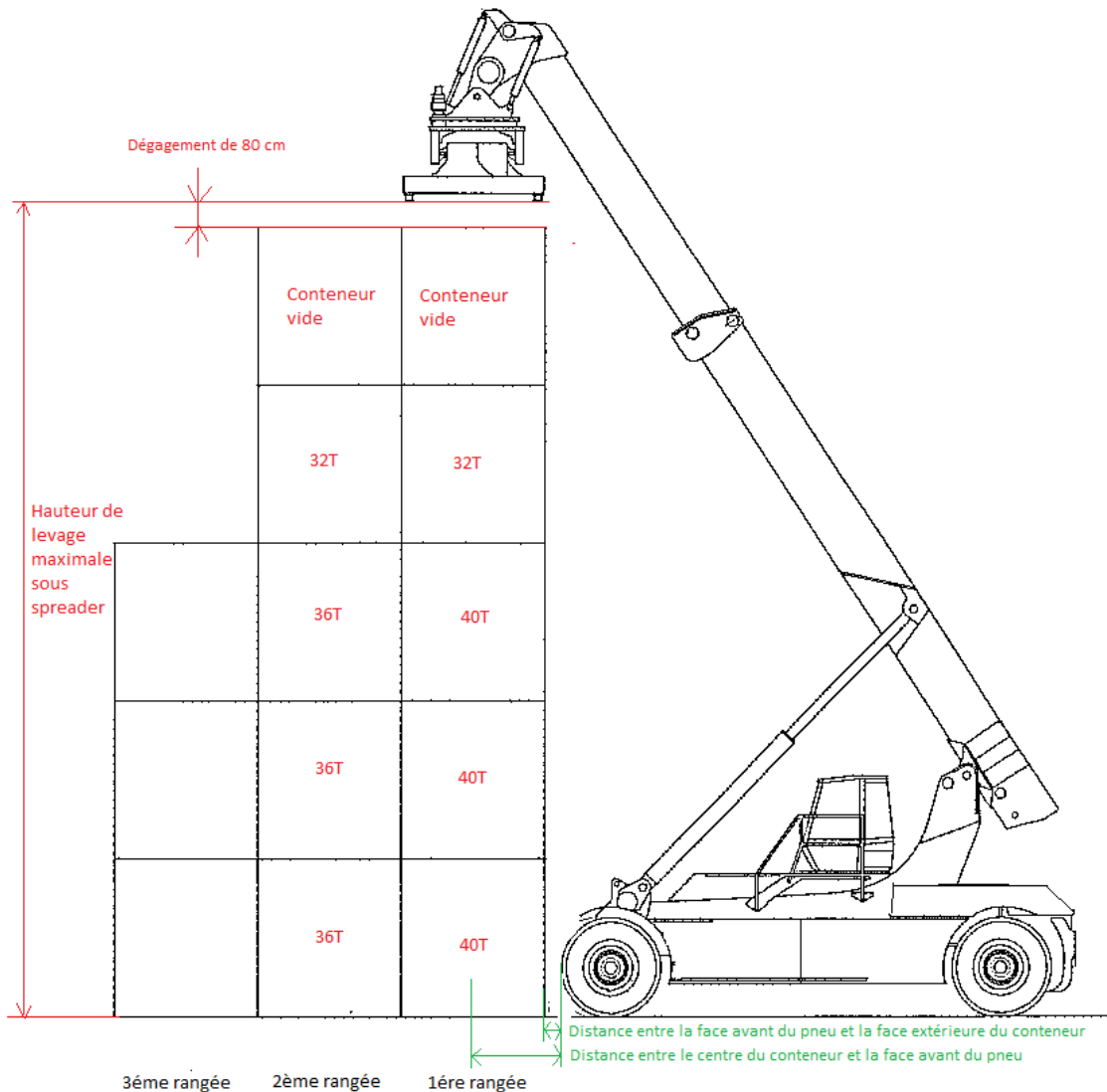
3. Les capacités de manutention des engins de base avec des conteneurs de 8'6" de hauteur et 40' de longueur



les candidats indiqueront :

- la hauteur de levage maximale sous spreader en première rangée,
- la hauteur de levage maximale sous spreader en deuxième rangée,
- la distance entre la face avant du pneu et la face extérieure du conteneur,
- la distance entre le centre du conteneur et la face avant du pneu,
- le dégagement entre les twist-locks et le conteneur en sixième hauteur et première rangée.

4. Les capacités de manutention des engins de base avec des conteneurs de 9'6" de hauteur et 40' de longueur



Les candidats indiqueront :

- la hauteur de levage maximale sous spreader en première rangée,
- la hauteur de levage maximale sous spreader en deuxième rangée,
- la distance entre la face avant du pneu et la face extérieure du conteneur,
- la distance entre le centre du conteneur et la face avant du pneu.

5. Limitation de vitesse :

En dehors de la limitation de vitesse maximale à 25 Km/h, si le candidat propose des engins ayant des contraintes de vitesse en fonction des charges il le précisera en joignant :

- un descriptif des conditions amenant à la limitation de vitesse,
- la vitesse maximale de l'engin dans chaque cas décrit.



**6. Moteur :**

Les candidats préciseront :

- La marque et le type du moteur équipant les engins,
- Le nombre de cylindres,
- La puissance développée en KW,
- La courbe puissance, tours/min du moteur,
- la consommation moyenne des engins en cours d'utilisation.

**7. Réchauffage du moteur, des fluides moteur et de la cabine de conduite:**

Les candidats détailleront :

- La puissance électrique totale,
- Un descriptif général,
- La nomenclature avec :
  - Le nom de l'élément,
  - La fonction de l'élément,
  - La puissance électrique de l'élément,
  - La marque et le type de l'élément.

**8. Norme antipollution du moteur :**

- Les candidats dresseront l'inventaire des normes antipollution auxquelles répondent les engins, ainsi que la liste des dispositifs techniques permettant d'atteindre les performances environnementales imposées par ces normes.
- Ils préciseront aussi les contraintes d'utilisation et d'entretien liés à la mise en œuvre de ces équipements.
- Ils fourniront également les émissions produites par l'engin pour les principaux polluants émis.

**9. Émission sonore :**

Les candidats transmettront le niveau sonore à 1m et à 5m de l'engin (en dBA), ainsi que le niveau sonore dans la cabine lorsque l'engin est en phase de manutention en charge.

**10. Boîte de vitesses :**

Les candidats indiqueront la marque et le type de la boîte de vitesses équipant les engins.

**11. Pont :**

Les candidats préciseront la marque et le type du pont équipant les engins.

**12. Poids sur les essieux :**

Les candidats indiqueront :

- La charge sur l'essieu avant avec un conteneur de 40T à 5cm du sol et la flèche rentrée.
- La charge sur l'essieu arrière avec le mât en bas, la flèche rentrée, sans charge.
- La charge sur l'essieu arrière avec le mât levé à 30°, la flèche rentrée, sans charge.
- La charge sur l'essieu arrière avec le mât levé à 50°, la flèche rentrée, sans charge.
- La charge sur l'essieu arrière et l'angle du mât avec le mât levé au maximum, la flèche rentrée, sans charge.
- La charge sur l'essieu arrière et l'angle du mât avec le mât levé au maximum, la flèche rentrée, avec une charge de 40T.

- 13.** Indice de charge et de vitesse des pneus qui devront être montés sur les engins :  
Les candidats préciseront l'indice de charge et l'indice de vitesse des pneus radiaux qui devront être montés aux cours de la vie des engins livrés.
- 14.** Liste des pneus certifiés pour les machines :  
Les candidats fourniront la liste des pneus certifiés pour les stackers livrés. Cette liste comprendra :
- La marque du pneu,
  - Le type du pneu,
  - L'indice de charge du pneu,
  - L'indice de vitesse du pneu,
  - Les emplacements possibles sur les différents essieux.
- 15.** Liste des jantes certifiées pour les stackers :  
Les candidats fourniront la liste des jantes certifiées pour les stackers livrés. Cette liste comprendra :
- La marque de la jante,
  - Le type de la jante,
  - Le nombre de pièce de la jante,
  - Les emplacements possibles sur les différents essieux.
- 16.** Accès cabine
- La cabine aura de préférence 2 portes.
  - L'escalier sera en caillebotis.
- Les candidats indiqueront les solutions proposées pour les deux points ci-dessus.
- 17.** Climatisation et chauffage de la cabine de conduite
- Les candidats transmettront le niveau sonore à l'intérieur de la cabine avec la climatisation en fonction au maximum avec l'engin en charge.
  - Les candidats transmettront le niveau sonore à l'intérieur de la cabine avec le chauffage en fonction au maximum avec l'engin en charge.
- 18.** Filtration des vibrations transmises à la cabine de conduite  
Les candidats donneront un explicatif du dispositif proposé.
- 19.** Adéquation du siège du cariste avec le stacker.  
Les candidats préciseront :
- La marque du siège,
  - Le type du siège,
  - Le type de suspension du siège,
  - La fréquence de résonnance du siège,
  - La fréquence de résonnance du stacker à vide,
  - La fréquence de résonnance du stacker en charge,
  - Le facteur de transmission adimensionnel du couple siège stacker.
- Dans ce paragraphe, le candidat démontrera que le siège qu'il a choisi pour son engin est respectueux du décret 2005-746 du 4 juillet 2005 et de la directive européenne 2002/44/CE du 25 juin 2002.
- 20.** Définition du siège du conducteur  
Le caisson portant le combinateur (joystick) du côté droit, sera de préférence équipé d'un système permettant le réglage horizontal et vertical du combinateur. Le caisson devra pouvoir se régler latéralement. Le caisson sera fixé au-dessus des glissières qui permettent le réglage du siège, ce qui permettra au caisson de suivre le siège lors du réglage.

Les candidats donneront un explicatif (avec photos).

**21. Combinateur**

Idéalement le combinateur permettra également la commande de l'alternat de la radio (un contact sec).

Dans ce paragraphe, les candidats indiqueront clairement où sera positionné le bouton poussoir de la commande de l'alternat (sur le combinateur, ou à un autre endroit).

**22. Diamètre du volant**

Les candidats indiqueront dans ce paragraphe la taille du volant.

**23. Nombre de tours du volant de butée à butée**

Les candidats indiqueront précisément dans ce paragraphe le nombre de tours de volant à effectuer de butée à butée.

**24. Réglage du volant**

Les candidats fourniront un plan ou une photo précisant le dispositif de réglage.

**25. Vision du chauffeur**

**25.1. Parties vitrées**

Les parties vitrées pourront être équipées d'une protection anti-UV et/ou être fumées.

Les candidats joindront dans ce paragraphe tout élément permettant d'appréhender la vision du chauffeur.

**25.2. Caméras sur spreader**

Les candidats fourniront:

- un descriptif de ce système,
- les caractéristiques techniques des différents éléments.

**25.3. Dispositif d'éclairage :**

Les candidats fourniront un descriptif précis des dispositifs d'éclairage tant pour éclairer la charge, le spreader que la zone d'évolution de l'engin (type de luminaires, nombre puissance, implantation...)

**25.4. Radar et caméra de recul**

Les candidats fourniront:

- un descriptif du système proposé
- les caractéristiques techniques des différents éléments.

**26. Déplacement de la cabine**

Les candidats fourniront un descriptif ou une photo :

- de l'implantation de la commande du déplacement de la cabine,
- du système permettant le déplacement de la cabine alors que le moteur est à l'arrêt et que la batterie est débranchée.

**27. Équipement général de la cabine**

Les candidats fourniront dans ce paragraphe un descriptif ou/et des photos des principaux équipements. En particulier ils indiqueront le nombre d'accoudoir et s'ils sont amovibles.

**28. Fonctionnement des twist-locks**

Les candidats fourniront dans ce paragraphe :

- un descriptif des capteurs installés pour l'asservissement du fonctionnement des twist-locks,
  - un explicatif des conditions logiques pour l'ouverture et la fermeture des twist-locks (un extrait des schémas et du programme automate suffisamment commenté est accepté),
  - un descriptif que la réaction de l'automatisme en cas de dysfonctionnement d'un capteur. Ce descriptif traitera le cas où le capteur est toujours au 1 logique et le cas où il est 0 logique.
- 29. Spreader, équipement souhaité**  
Les candidats détailleront dans ce paragraphe comment ils garantissent le fonctionnement des twist-locks.
- 30. Phares de travail**  
Les candidats présenteront :
  - Un plan du stacker avec les implantations des phares,
  - Les caractéristiques techniques des phares utilisés.
- 31. Phares de signalisation**  
Les candidats présenteront :
  - Un plan du stacker avec les implantations des phares,
  - Les caractéristiques techniques des phares utilisés.
- 32. Graissage centralisé**  
Les candidats présenteront :
  - Un descriptif du circuit de graissage,
  - le type de graisse devant être utilisée.
- 33. Chaîne porte câbles et flexibles**  
Les candidats fourniront dans ce paragraphe :
  - Le type et la marque des différentes chaînes porte câbles et flexibles utilisées
  - Un plan des différentes chaînes porte câbles et/ou flexibles.
- 34. Les candidats fourniront dans ce paragraphe, les marques, les références, les modèles, les caractéristiques des principaux éléments hydrauliques.**
- 35. Programme de maintenance préventive :**  
Les candidats détailleront le programme de maintenance préventive (jusqu'à 15 000 heures de fonctionnement) avec :
  - La liste des opérations considérées,
  - Le niveau de maintenance préventive,
  - Les consommables avec leur référence et leur prix,
  - Les pièces de rechange avec leur référence et leur prix,
  - La périodicité des opérations à effectuer
  - Le temps prévu pour la réalisation de chaque opération,
  - Le nombre de techniciens pour la réalisation de l'opération et leurs qualifications,
  - Le prix de revient de chaque l'opération (MO + consommables).
- 36. Accessibilité pour les opérations de maintenance de niveau 1 :**  
Pour les opérations de maintenance préventive de niveau 1, les candidats fourniront une ou des photos permettant d'apprécier de juger de l'accessibilité aux différents organes concernés.
- 37. Formations**  
37.1. Formation des techniciens de maintenance pour le PAS

Les candidats fourniront les éléments relatifs au contenu de la formation des techniciens chargés de la maintenance des engins. Ce paragraphe définira :

- Le contenu de la formation,
- Les supports de formation,
- La durée de la formation.

#### 37.2. Formation des caristes du PAS

Les candidats fourniront les éléments relatifs au contenu de la formation des caristes. Ce paragraphe définira :

Le contenu de la formation,

- Les supports de formation,
- La durée de la formation.

38. Désignation et présentation du prestataire qui sera chargé de l'exécution des opérations de maintenance ou de réparation pendant la période de garantie ;

39. Descriptif précis de l'ensemble des opérations de maintenance que le candidat s'engage à effectuer dans le cadre de la prestation complémentaire "Maintenance des engins pendant le période de garantie"

Ce document devra mettre en évidence les différentes maintenances (préventive, curative et corrective) en précisant par le détail les contenus, périodicité, durées d'intervention prévisionnelle, etc.

40. Descriptif détaillé des limites d'intervention dans le cas où le titulaire ne serait pas retenu pour assurer la maintenance de ses engins pendant la période de garantie. Ce document devra présente de manière non équivoque les limites des prestations couvertes par la garantie de manière à réduire les éventuels litiges qui pourraient survenir en cas d'indisponibilité de l'un ou l'autre engin pendant la garantie.

41. Fiche technique et descriptive de la pince pour caisses mobiles, capacités de levage en conditions normales d'utilisation (sous spreader).

- Un projet de contrat de maintenance portant sur la maintenance préventive durant la période de garantie. Ce projet comportera la liste des opérations prises en compte, leur périodicité et le coût horaire par machine. La prestation est à assurer sur le site de Lauterbourg.

**NOTA :** *L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.*

#### 4.2 Variante

Aucune variante n'est autorisée

### ARTICLE 5 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

#### 5.1 Critères de choix

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 55, 59, 60 et 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant dans le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Libellé</b>	<b>%</b>	<b>Modalité d'appréciation des critères</b>
<b>1 - Prix des prestations :</b>	<b>45</b>	Fonction du prix des engins tel que décomposé dans les D.P.G.F.
<b>2 - Valeur technique (qualité structure, motorisation, boîte de vitesse, charges/essieu, 1° monte, ergonomie, maintenance, équipements...):</b>	<b>40</b>	Fonction des performances et des caractéristiques techniques, mécaniques du matériel proposé pour chaque lot, au vu des éléments indiqués dans le Dossier Technique fournis avec l'offre, notamment, l'ergonomie du poste de pilotage, les pneumatiques, etc...
<b>3 - Performances environnementales (émission gaz, consommation, émission sonore..)</b>	<b>10</b>	Fonction des performances environnementales caractérisent le matériel proposé et indiquées par le candidat en ce qui concerne la consommation de carburant, les nuisances sonores générées et les principales émissions de polluants.
<b>4 – Délais de livraison</b>	<b>5</b>	Délais inférieur au délai maximum de l'acte d'engagement

**L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

## 5.2 Essais d'un engin

Rhine Europe Terminal SAS se réserve le droit durant la phase d'analyse des offres de demander aux fournisseurs d'avoir la possibilité de procéder à un essai en situation d'un stacker de type et de génération similaire aux engins proposés. Cet essai consisterait à pouvoir examiner un engin similaire pour conforter l'opinion que se seront faits les agents de R.E.T. sur une machine avant de finaliser leur analyse. Il s'agirait qu'un cariste de R.E.T. puisse manipuler et rouler avec l'engin sous la surveillance d'un représentant du fournisseur et/ou du propriétaire de l'engin.

Pour cela, le candidat susceptible d'être retenu indiquera aux agents de Rhine Europe Terminal SAS le lieu où il est possible de se rendre en sa présence pour réaliser ces essais. Ces essais sur site prendront au maximum une demi-journée et ne donneront lieu à aucune indemnisation.

## ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

### 6.1 Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

ACQUISITION D'ENGINS DE MANUTENTION DE CONTENEURS DE TYPE "REACH STACKER"

LOT N° .....

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Port autonome de Strasbourg**

**Direction Ressources et Organisation - Pôle Achats / Marchés  
25, rue de la Nuée Bleue - CS 80407 - 67002 Strasbourg Cedex**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

**Si le candidat propose une offre pour les 2 Lots, il intégrera des pochettes "LOT 1" et "LOT 2" dans son sous-dossier n°2 "Pièces de l'offre".**

**6.2 Transmission électronique**

L'entité adjudicatrice préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://pas.marcoweb.fr>. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Fichiers de type « .doc » ou « .xls » et « .pdf »

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

## ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 7.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

#### **Renseignement(s) administratif(s) :**

Port Autonome de Strasbourg  
Direction Ressources et Organisation  
Pôle Achats / Marchés  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
67002 Strasbourg Cedex

M. Didier CHABOD  
Tél: +33 (0)3 88 21 74 74  
Fax: +33 (0)3 88 23 56 57  
Courriel : [pam@strasbourg.port.fr](mailto:pam@strasbourg.port.fr)

#### **Renseignement(s) technique(s) :**

Rhine Europe Terminal SAS  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
67002 Strasbourg Cedex

M. Rick Stéphane  
Tél: +33 (0)3 88 21 74 74  
Mob. : +33 (0)6 74 80 58 68  
Courriel : [s.rick@ret-strasbourg.com](mailto:s.rick@ret-strasbourg.com)

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 7.2 Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

### 7.3 Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

### 7.4 Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

#### **Tribunal administratif de Strasbourg**

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg  
Téléphone : +33 (0)3 88 21 23 23 - Fax : +33 (0)3 88 36 44 66  
E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

#### **Greffe du tribunal administratif de Strasbourg**

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg  
Téléphone : +33 (0)3 88 21 23 23 - Fax : +33 (0)3 88 36 44 66  
E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

r